

La Neuville-sur-Oudeuil

Bulletin d'information municipal - mai 2015

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et tous,

L'hiver est passé sans trop de rigueur ; le printemps est arrivé avec ses pics de froid, de pluie et de chaleur.

Déjà un an que vous nous avez élus. Nous essayons de satisfaire vos besoins dans la mesure de nos possibilités.

Dans ce bulletin, nous vous rappelons quelques règles de civisme (des plaintes sont encore arrivées en mairie) et les réalisations effectuées dans la commune. Enfin, nous vous donnons les précisions attendues quant à l'augmentation du prix de l'eau.

Nous restons à votre disposition pour vous renseigner ou vous aider, et n'oublions pas que le bien-être collectif dépend aussi de chacun d'entre nous ! Dans l'attente de jours plus ensoleillés, je vous souhaite, avec l'équipe municipale, une bonne continuation et la réussite de tous vos projets !

Thierry VERSLUYS



Dans ce numéro :

<i>Le mot du Maire</i>	1
<i>Assainissement et prix de l'eau</i>	1-2
<i>Agenda</i>	1
<i>Subvention: démarches à effectuer</i>	2
<i>Vivre ensemble</i>	3
<i>Travaux dans la commune</i>	3
<i>Infos diverses</i>	4

Assainissement collectif et nouveau prix de l'eau

Au prix de l'eau facturé par Veolia va s'ajouter une taxe d'assainissement calculée sur l'eau consommée à partir du 1^{er} avril 2015 (ce n'est pas un poisson!) que vous verrez donc sur la prochaine facture en juillet.

Il fallait attendre que les travaux soient terminés pour en connaître le coût exact. En séance du **19 mars 2015**, le conseil municipal a décidé du montant de la taxe d'assainissement **qui va s'ajouter** au prix de l'eau actuellement facturé par Veolia.

Les travaux engagés par la commune ont été financés grâce à des fonds propres mais aussi par des emprunts et des subventions. Chaque année, la commune va donc avoir à rembourser ces emprunts, mais également à couvrir les frais d'entretien de la station d'épuration et des trois pompes de relevage (1 seule à Haute-Epine). Soit une charge annuelle de 32 000 euros.

Ce que nous payerons :

Chaque foyer aura à payer **un forfait de 20 € par facture** (soit 40€ par an)

Le solde a été réparti sur les 10 000 m³ consommés chaque année par les habitants de La Neuville, ce qui donne un montant de **2,63 €/m³ en plus du prix actuel.**

(Suite page 2)



Agenda

Dimanche 5 juillet: Brocante organisée par l'AS-NO sur la place du village

Tel: 06 03 52 29 35

Dimanche 13 septembre: Fête communale et repas sur inscription.

Comme l'an dernier, les habitants seront invités à confectionner les desserts qui seront partagés !

La taxe d'assainissement que va percevoir la commune sera donc de **2,63 €/m³**

Autre taxe qui va s'ajouter : **0,33 €/m³ pour l'Agence de l'Eau**, qui s'en sert pour aider les communes qui comme nous, modernisent leur réseau (c'est de là que viennent les aides que La Neuville a perçues)

LA FACTURE

Elle va donc connaître deux nouvelles taxes :

Pour la commune : 20 € par facture + 2,63 €/m³

Pour l'agence de l'eau : 0,33 €/m³

Par ailleurs, les tarifs de base de Veolia risquent de connaître une hausse en 2015....

Trois bonnes raisons pour faire attention à cette ressource précieuse qu'est l'eau !

Est-il nécessaire de le rappeler ? Ce choix de l'assainissement collectif a été fait pour répondre à la nécessité d'assurer, pour tous, des conditions de collecte et de traitement des « eaux usées » satisfaisantes vis à vis de la réglementation. Cela a un coût, non négligeable, mais qu'en serait-il si chacun avait dû, dans les 10 ans, remettre sa propre installation aux normes ?

Il s'agit donc d'un effort collectif pour un bien être collectif.

PRECAUTIONS A PRENDRE

C'est un équipement qui fonctionnera bien si on en respecte les règles d'utilisation, et ce n'est **surtout pas un « tout-à-l'égout »** !

On ne doit surtout pas y déverser de solvants ou de produits chimiques, pas de peintures; tout cela nuirait aux plantes qui traitent l'eau.

Direction **déchetterie** !

Pas de lingettes non plus, même si la publicité dit qu'elles sont bio-dégradables ! C'est peut-être vrai dans 5 ans mais c'est une catastrophe dans les pompes de relevage qu'elles peuvent bloquer...

et donc engendrer **pour les responsables des coûts supplémentaires**

.....

ATTENTION: N'oubliez pas de **faire adapter le montant de vos prélèvements** auprès de Veolia si vous êtes mensualisé !



Raccordement à l'assainissement collectif : Démarches à effectuer pour recevoir les aides

Vous engagez vos travaux de raccordement à l'assainissement.
Quelles démarches effectuer ? Quand serez-vous remboursé ?
Il est bon de savoir que c'est long !!!

A la fin des travaux :

- le CDH 60 (ex-CAL-PACT) visite vos travaux et en certifie la conformité
- vous réglez l'entreprise
- vous transmettez la facture acquittée ainsi que votre RIB au CDH60
- le CDH 60 transmet le dossier complet en mairie
- la mairie transmet le dossier à l'Agence de l'Eau qui vérifie le dossier
- les fonds arrivent ensuite (...un certain temps après) à la Trésorerie
- la Trésorerie vous verse la subvention

Attention : L'ensemble de cette procédure peut durer jusqu'à 6 mois !

Rappel :

- les aides sont plafonnées à 2000 ou 3500 € selon la complexité du raccordement.

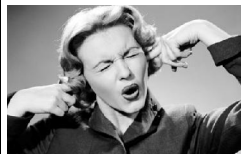
Toute demande d'aide sera refusée après le 1^{er} juin 2016.

Bien vivre, ensemble...

Ce n'est pas une utopie si l'on respecte quelques règles de savoir-vivre !

Chiens bruyants, encore et encore !

Des plaintes arrivent toujours en mairie au sujet des chiens, toujours les mêmes, qui aboient sans cesse, pour un oui ou pour un non...



Un chien qui aboie est une **nuisance sonore** pour le voisinage. Des sanctions sont d'ailleurs prévues par la loi (délit d'agression sonore).

Les propriétaires concernés risquent de voir une plainte être déposée en gendarmerie s'ils ne prennent pas les mesures nécessaires à la tranquillité de tous.

Il existe de nombreux moyens, de l'éducation canine aux colliers anti-aboiement. De nombreux sites sur Internet peuvent également vous aider à modifier ce comportement (ex: naturopoil.com).

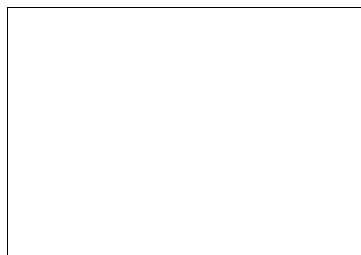
Pensez à vos voisins !

Tondeuses

Un petit rappel s'impose: même si vous ressentez l'urgence de la tonte, certaines heures ne conviennent pas: le dimanche et les jours fériés, **respectez la tranquillité de vos voisins !**



La photo collective du 17 janvier



86 personnes avaient fait le déplacement pour poser avec le sourire devant le photographe !

Vous pouvez voir la photo affichée en grand format dans la salle du Conseil à la mairie, aux côtés de celle prise en l'an 2000.

Elle est également disponible au format 18x24 au prix de 20 euros, sur commande :

- chez le photographe Mr Blandel à Grandvilliers
- auprès de Christine Ortegat, 6 rue d'Achy

Travaux réalisés dans la commune

Été 2014 : Réfection du **bureau de l'école maternelle** par l'employé communal : isolation des murs, peinture

Automne 2014 : nettoyage des **volets de la mairie** bloqués par des nids d'hirondelles et réparation des volets cassés. Nettoyage et peinture des appuis de fenêtres.

Novembre 2014 : **Taille bisannuelle des tilleuls de la place** et reprise de la forme du tilleul du bicentenaire de la révolution (50 rue d'Achy) par l'entreprise « Gosteau-Clabeau » de Cuigy-en-Bray
PHOTO

Hiver 2014-2015 : Modification des **conditions d'accueil du public** à l'étage de la mairie : la salle d'attente est maintenant dans la salle du conseil (l'ancienne salle de classe) et les armoires ont été regroupées dans le couloir. Cela permet d'assurer une meilleure discrétion lors des entretiens. Modification de l'éclairage des locaux.

Janvier-février 2015 : **Réfection de l'entrée et des toilettes de la salle des fêtes** par l'employé communal : l'installation sanitaire s'était beaucoup dégradée ; le bloc toilette pour handicapés et les deux urinoirs ont été remplacés (entreprise Daubigny) et les peintures refaites. De plus, le tableau électrique a été modifié avec ajout d'interrupteurs généraux. Les plinthes de la salles ont été réparées et changées (employé communal)

Février 2015 : **Raccordement au réseau d'assainissement collectif pour l'école-mairie et la salle des fêtes-club de foot** par l'entreprise Glacet.

Mars 2015 : **Nettoyage et rénovation du parquet et des bancs dans l'église** par l'employé communal